

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES



Circulaire n° 11 /2022

Date : 17/08/2022

Diffusion : A l' intention de tout salarié travaillant à la CPAM

Correspondant : Stéphanie ORTIZ GUTIERREZ ☎ 01 43 99 39 19

Objet : Complémentaire Santé AESIO – mise à jour de la documentation 2022

Le protocole d'Accord UCANSS du 12 aout 2008 a instauré un régime complémentaire de couverture des frais de santé au profit des salariés de l'Institution. Par lettre circulaire 017-2022 du 10 aout 2022, l'UCANSS nous informe de la mise en ligne de différentes informations à porter à la connaissance des bénéficiaires.

Une nouvelle notice d'information⁽¹⁾ intègre désormais toutes les mises à jour intervenues depuis 2021 et notamment :

- ❖ Le forfait patient urgence entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et la nouvelle prise en charge des séances de psychologue mise en place par le Gouvernement depuis le 1^{er} avril 2022 (dispositif « Mon psy ») ;
- ❖ La mise en place de deux nouveaux services proposés par les assureurs depuis le 1^{er} janvier 2022, à savoir un service de consultation médicale à distance et un service de deuxième avis médical

Cette notice intègre une mise à jour au 1^{er} avril 2022 du tableau des garanties⁽¹⁾.

Par ailleurs, la Commission Paritaire de Pilotage du régime complémentaire a pris la décision en séance du 7 juillet 2022 d'augmenter, à effet du 1^{er} septembre 2022, les cotisations des ayants droit non à charge des salariés actifs et des anciens salariés. La lettre d'information⁽¹⁾ et le tableau des cotisations⁽¹⁾ explicitent cette décision.

L'ensemble des documents relatifs à la complémentaire santé sont accessibles sur Intranet \ Ressources Humaines \ Santé et prévention \Complémentaire santé mais également sur le site de l'UCANSS : <https://www.ucanss.fr/salaries-de-la-secu/la-complementaire-sante>

LE DIRECTEUR GENERAL

Frantz LEOCADIE

⁽¹⁾Document accessible en cliquant sur le lien